

PIECES A FOURNIR POUR CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

ATTENTION LA PRESENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE

Merci de prendre RDV au 04.93.12.35.03

- Pré demande sur site ANTS [A IMPRIMER](#) (page A4 pour coller la photo et ajouter la signature sur place), à défaut le formulaire CERFA à remplir
- Ancienne carte ou passeport (originaux + copies) ou à défaut un acte de naissance de – 3 mois
- Photo de – de 3 mois aux normes d'identité :
 - les photos de classe ne sont pas acceptées
 - merci de nous apporter la planche de photo pour découper la photo sur place
 - si vous portez des lunettes et vous faites la photo en photomaton, merci de les enlever pour éviter des reflets sur le visage
- Justificatifs de domicile de – de 6 mois sont acceptés : factures EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation.
- **Pour les enfants mineurs le livret de famille, si première demande, un acte de naissance de – 3 mois.** Le représentant de l'autorité parentale doit être accompagné de l'enfant. En cas de séparation merci de fournir :
 - jugement de divorce de la 1^{ère} à la dernière page ou ordonnance de non conciliation.
 - Pour les gardes alternées où figurent les deux adresses, sont demandés : les deux titres d'identité des parents ainsi que les deux justificatifs de domicile.
 - Pour les noms d'usage des mineurs : attestation des deux parents autorisant le même nom d'usage
- **En cas de changement d'état civil :** acte de mariage, acte de décès, ou acte de naissance avec mention correspondante de – 3 mois pour le nom d'usage
- **ATTENTION :** Pour les personnes majeures hébergées sans facture à leur nom, merci de vous munir de la facture de l'hébergeant, de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur attestant vous héberger depuis plus de 6 mois.

POUR LA CARTE D'IDENTITE en cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte sur place avec dossier complet
- Déclaration de vol auprès de la gendarmerie
- TIMBRE FISCAL DE 25 EUROS

POUR LE PASSEPORT :

- Timbres fiscal :
 - + de 18 ans 86 €
 - + de 15 ans 42 €
 - de 15 ans 17 €
- En cas de perte ou de vol :
 - Déclaration de perte sur place avec dossier complet
 - Déclaration de vol auprès de la gendarmerie

ATTENTION, POUR LA CARTE D'IDENTITE LA DUREE DE VALIDITE EST PROLONGEE DE 5 ANS SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS. POUR PLUS DE PRECISIONS, VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE ETAT CIVIL AU 04 93 12 31 12.

MERCI DE FOURNIR TOUTES LES PIECES ORIGINALES PLUS LES COPIES.